

**DELIBERATION N° 18/389 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LES CONDITIONS DE GRATUITE DES ARTICLES  
PROMOTIONNELS D'« A CASA DI ROCCAPINA »****SEANCE DU 25 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE  
M. Paul LEONETTI à Mme Marie SIMEONI  
M. François ORLANDI à M. Jean-Charles ORSUCCI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à la majorité (62 voix POUR : les membres des groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « Per l'Avvene », « Andà per dumane » et 5 membres du groupe « La Corse dans la République » ; 1 voix CONTRE : M. Pierre GHIONGA),

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'autorisation d'offrir gratuitement des produits de la boutique d' « A Casa di Roccapina » dans le cadre de récompenses, cadeaux, et objets promotionnels de l'établissement.

### **ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes afférents.

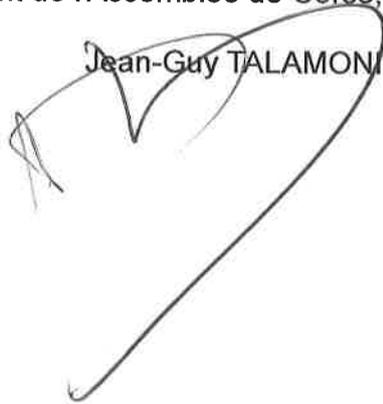
### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 25 octobre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMON



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2018/O2/315**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**REUNION DU 26 OCTOBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONDITIONS DE GRATUITE  
DES ARTICLES PROMOTIONNELS  
D'« A CASA DI ROCCAPINA »**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

A Casa di Roccapina est une maison de site et un lieu d'interprétation, de découverte et d'observation, appartenant au Conservatoire du littoral et dont la gestion a été concédée depuis le 25 juin 2012 par l'ex-Département de la Corse-du-Sud et de fait à la Collectivité de Corse au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Etablissement incontournable du dispositif d'animation des territoires de par la multiplicité des thématiques qui y sont abordées, elle dispose d'un espace boutique proposant des ouvrages et des articles divers aux visiteurs.

Dans le cadre de certaines de ses animations de territoire (par exemple cadeaux distribués lors d'un jeu de pistes organisé à l'occasion des journées européennes du patrimoine) et aux fins de promouvoir la structure auprès de prestataires touristiques ou autres interlocuteurs pertinents (accueil de délégations étrangères par exemple), A Casa di Roccapina est amenée à offrir des objets promotionnels issus de la boutique.

Les produits offerts dans un cadre strict font bien entendu l'objet d'un contrôle et sont inscrits dans le livre des stocks de l'établissement.

Considérant ce qui précède, je vous propose:

- d'autoriser l'offre gratuite de produits de la boutique d'A Casa di Roccapina dans le cadre de récompenses, cadeaux, objets promotionnels.

- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	CONDITIONS DE GRATUITE DES ARTICLES PROMOTIONNELS D" A CASA DI ROCCAPINA '
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20181025-021683-DE
<b>Identifiant interne</b>	021683
<b>Date de réception par la préfecture</b>	9 novembre 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	25 octobre 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	8.9

[Fermer](#)